

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-266

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

Absent(s) :

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. ARCOUET,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Musée Bonnat-Helleu - Lot 2A Démolition - Gros-œuvre - Fondations - VRD - Marché 21009 conclu avec le groupement EIFFAGE CONSTRUCTION / KELLER FONDATIONS SPECIALES - Avenant n°1.

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension du musée Bonnat-Helleu, la Ville de Bayonne a confié au groupement EIFFAGE CONSTRUCTION / KELLER FONDATIONS SPECIALES le lot 02A portant sur les travaux de gros œuvre, fondations et VRD. Ce marché a été conclu le 01/03/2021 pour un montant total de 6 685 796,17 € HT.

La première phase de travaux consistant à démolir l'ancienne école du Petit Bayonne a conclu à l'abandon de la prestation relative à la dépose soignée pour récupération des encadrements pierre de la façade côté cour. La qualité des matériaux récupérés et l'absence de site de réemploi justifient cette décision qui génère une moins-value au marché de 45 240 € HT.

Cette première phase de démolition a également mis en lumière la nécessité de compléter les prestations prévues au marché. Les précautions induites par la préservation des existants et leur impact sur le zonage des fouilles archéologiques nécessitent des interventions complémentaires en termes de démolition d'ouvrages et de terrassement au droit de la façade conservée côté rue Jacques Laffitte et en mitoyenneté avec les locaux de SOLIHA. La nature de ces prestations complémentaires a été ajusté de manière à rester dans l'enveloppe budgétaire initiale et génèrent une plus-value de 45 240 € HT.

L'avenant à conclure n'impacte donc pas le montant global du marché mais modifie les prestations correspondantes.

En termes de délai d'exécution, les prestations complémentaires objets de la plus-value ne modifient pas les conditions de départ puisqu'elles peuvent être réalisées en temps masqué, pendant la phase de fouilles archéologiques en cours jusqu'à la fin du mois de décembre.

Dans le cadre de ce qui précède, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le groupement EIFFAGE CONSTRUCTION / KELLER FONDATIONS SPECIALES l'avenant n° 1 au marché n°21009 ci-annexé.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 7, M. PAULY (en sa qualité de conseiller intéressé), Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat)

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général adjoint



ICM	DATE	VISA
Directeur	26/10/21	
DCA		
DGS		



AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63
Poste : 61.63
Télécopie : 05.59.59.30.91
Courriel : marches@bayonne.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué
à la commande publique

B - Identification du titulaire du marché

Groupement d'entreprises représenté par :
EIFFAGE CONSTRUCTION SUD AQUITAINE
2b rue de Lamouly
Résidence Magenta
64600 ANGLET
Courriel : be.ecsa-pbl.construction@eiffage.com
Tél. : 05.59.42.57.57
Fax. : 05.59.42.57.50
SIRET : 09628055700040

Représenté par : Monsieur le Directeur

Liste des co-traitants :

Entreprise	Coordonnées
KELLER Fondations Spéciales Agence Sud-Ouest 4 voie romaine Espace France, bâtiment B 33610 CANEJAN	Courriel : sudouest@keller-france.com Tél. : 05.56.99.31.41 SIRET : 41928326200261

C - Objet du marché

RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS - LOT
2A DEMOLITION GROS-OEUVRE FONDATIONS – VRD

Lot n° 02 A : démolition - fondations - gros oeuvre - VRD

Référence du marché : 21009

Date de la notification : 04/03/2021

Délai d'exécution : 38 mois

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 6 685 796,17 €
- Montant TTC : 8 022 955,40 €

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les prestations prévues initialement au marché. Les modifications portent sur le(s) point(s) suivant(s) :
Des prestations mineures prévues au marché initial sont abandonnées et des prestations de valeur équivalentes sont ajoutées.

Prestations abandonnées :

- Nature : Variante obligatoire supplémentaire n°1 - Dépose encadrement pierre : Dépose soignée des pierres d'encadrement de la façade existante de l'école côté cour pour mise à disposition de la maîtrise d'ouvrage
- Montant : 45 240 € HT

Travaux supplémentaires objets de l'avenant sur la base de prix nouveaux :

- Nature : Démolition dallage et fondations, terrassement et plateforme au droit de la façade conservée et de Soliha
- Montant : 45 240 € HT.

Le délai de réalisation des travaux supplémentaires est de dix (10) jours à exécuter pendant la phase de fouille des sépultures exécutée par l'INRAP.

Les prestations à exécuter par le titulaire du marché seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition. Cette pièce fait partie intégrante de l'avenant au marché.

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal
délégué à la commande publique

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :

AFFARE : MBH
Rue Jacques Lafite
64100 BAYONNE

VILLE DE BAYONNE
Mme Esponde

BAYONNE

DEVIS N° : 46-98-04

DATE VALEUR : 1 septembre 2021

DELAI DE REALISATION : 10 JOURS

Anglet ,le 1 septembre 2021

Veuillez trouver ci-joint notre DEVIS N° 46-98-04 concernant les travaux suivants:

DEMOLITION DALLAGE + TERRASSEMENT/EMPIERREMENT PLATEFORME

pour le chantier cité en objet, d'un montant de 54 288,00 € T.T.C.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

C.NOBLIA

B.IRACABAL



DEVIS N° 46-98-04

DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

DATE : 1 septembre 2021

OPERATION : MBH
Rue Jacques Lafitte
64100 BAYONNE

OBJET DU DEVIS : DEMOLITION DALLAGE + TERRASSEMENT/EMPIERREMENT PLATEFORME

DEMANDE PAR : VILLE DE BAYONNE

MONTANT H.T.	45 240,00
TVA 20%	9 048,00
MONTANT T.T.C.	54 288,00

VALEUR : 1 septembre 2021

DATE LIMITE D'OBTENTION ACCORD : 13 septembre 2021

**DELAI PREVISIBLE D'INTERVENTION
APRES ACCORD** : 30 JOURS

INCIDENCE SUR DELAI CONTRACTUEL : 10 JOURS

MODIFIE LES PIECES CONTRACTUELLES : Plans, planning

AFFAIRE : MBH
 Rue Jacques Lafitte
 64100 BAYONNE

DEVIS N° : 46-98-04

LIBELLE : DEMOLITION DALLAGE + TERRASSEMENT/EMPIERREMENT PLATEFORME

DATE DE VALEUR : 1 septembre 2021

DESIGNATION	U	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
Façade jacques lafite				
Démolition dallage	M2	166,50	38,22	6 363,63
Démolition des fondations	FT	1,00	4285,01	4 285,01
Terrassement pleine masse	ML	55,50	234,22	12 999,32
Remblai en matériaux tout venant compacté par couches successives	M3	124,80	65,80	8 211,34
Façade Solhia				
Démolition dallage	M2	48,00	38,22	1 834,56
Démolition des fondations	FT	1,00	3061,30	3 061,30
Terrassement pleine masse	ML	16,00	234,22	3 747,54
Remblai en matériaux tout venant compacté par couches successives	M3	72,00	65,80	4 737,31
			TOTAL H.T.	45 240,00
			TVA 20%	9 048,00
			TOTAL T.T.C	54 288,00